

SALLES-ARBUISSONNAS EN BEAUJOLAIS (RHONE)

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 DECEMBRE 2019

Présents : **LONGEFAY Marie-Claude - BOUCAUD Franck - VAURAZ Christophe - DESSEIGNE Alain - CHEVALIER Jean-Pierre - KOOMEN Chantal - GUILLARME Grégory - MATHON Christophe - RUET Raymond -**

Excusé(s) : **MEY Karine (procuration à Ch. KOOMEN) - PELLETIER Franck - LALLEMENT Annette (procuration à Fr. BOUCAUD)**

Absent (s) :

Démissions : **CHEVILLON Yannick - DUBRESSON Nathalie - GUYOT Florence**

A l'ouverture de la séance, Mme le Maire a demandé l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour, le dossier relatif, au bail de LA BENOITE. Autorisation donnée par le conseil municipal.

SIVOS :

Mme KOOMEN présente les conditions de dissolution du SIVOS (Syndicat à vocation scolaire pour le gymnase et le stade du collège Bois Franc de St Georges de Reneins). Cette dissolution, à effet du 31 décembre 2019 entrainera

- la reprise par la Communauté de Communes « BEAUJOLAIS-SAONE » (dont la commune de St Georges de Reneins fait partie) du gymnase,
- la reprise par la commune de ST GEORGES DE RENEINS de la piste d'athlétisme et du terrain extérieur de grands jeux en herbe.

Mme le Maire fait part des informations reçues des collègues maires et des conseils municipaux, des 8 communes qui constituent à ce jour, le SIVOS.

Une longue discussion avec de nombreuses questions, a été engagée entre les conseillers avant de procéder au vote.

Résultat du vote :

9 présents - 11 votants (dont 2 procurations)

8 voix pour la dissolution 2 voix contre la dissolution - 1 abstention

LA BENOITE :

Suite au conseil du 3 décembre 2019 concernant la signature du bail, à effet du 1^{er} janvier 2020, avec la Sarl « LA BENOITE », il a été omis de préciser sur la délibération, les clauses suivantes :

- **Licence IV** : La licence IV, propriété de la commune, est mise à disposition gratuitement à l'exploitant la Sarl « LA BENOITE », pendant toute la durée du bail commercial.
- **Durée du bail** : Du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2028 (et non 2029).

Ces deux clauses étant notées dans le bail commercial.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, est tout à fait d'accord pour cette rectification.

PROCHAINES REUNIONS : **Mardi 7 janvier 2020 à 19h00**
Mardi 11 février 2020
Mardi 3 mars 2020

